ENTRE LAC ET MONTAGNES

MAIRIE D'ALEX
Place de l'Église 74290 ALEX
Tél. 04 50 02 87 05
mairie74@alex-village.com
www.alex-village.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2023/016 portant réglementation à titre temporaire de la circulation route du Château -

Le Maire de la Commune d'ALEX,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu le Code de la Route,*
- *Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I - 8ème partie - signalisation temporaire,*
- *Vu la demande de l'entreprise SCAVI domiciliée rue de la Fabrique à COGNIN (73160), en date du 16/01/2023, en vue de passer une caméra dans le réseau d'eau pluvial, route du Château,*
- *Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,*

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le lundi 23/01/2023 et le mardi 24/01/2023, la circulation de tous les véhicules, sur la portion de route comprise entre le début de la route et le N° 138 sera interdite pour permettre à l'entreprise de réaliser les travaux.

ARTICLE 2:

Durant la durée du chantier, le stationnement sur le parking public de l'ancienne école sera interdit.

ARTICLE 3 :

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SCAVI en charge des travaux qui veillera à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la délimitation et la sécurisation du chantier.

ARTICLE 5 :

Ampliations du présent arrêté transmises à/au :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes
- L'entreprise SCAVI

Cet arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des collectivité Locales.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent arrêté est susceptible de recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois de sa publication.

Fait à ALEX, le 20 janvier 2023

Le Maire
Catherine HAUETER

MAIRIE D'ALEX
74290